

Destruction programmée du service public du sport

Révision Générale des Politiques Publiques. Terme barbare qui se traduit par le démantèlement du service public à la française. Tous les ministères sont concernés, le domaine des sports n'y échappe pas. Les principales dispositions :

La redéfinition des missions des CREPS et la suppression de certains : Ces structures servent à la formation de cadres bénévoles des fédérations et des clubs.

La modulation de l'aide en moyens humains et financiers aux fédérations : Quel vont être les critères de modulation? Le sport pour tous sera-t-il le laissé pour compte?

La réforme de la politique des subventions en faveur du sport afin d'éviter le saupoudrage : Quels critères va-t-on retenir pour l'attribution des subventions ? Le nombre de médailles olympiques? La visibilité médiatique ?

L'intégration des DRDJS et DDJS dans les préfetures : Leurs missions de formations de cadre et d'aide financière seront-elles encore possible ?

La réorganisation de la répartition des compétences entre l'état et le CNDS : La lettre signée de Mr Laporte au président du CNDS le confirme « *La diminution de 7% de l'enveloppe consacrée aux conventions d'objectifs était justifiée par la priorité donnée aux fédérations olympiques et plus généralement au haut niveau* » Dans cette lettre le même Laporte confirme qu'en ce qui concerne les subventions d'équipements « *l'aide au CNDS sera concentrée sur les projets qui ont un effet structurant, c'est-à-dire qui servent à l'accueil de compétitions internationales et sur des projets d'intérêt national et régional..* » L'intérêt départemental n'a plus lieu d'être!!!

Ces dispositions ne laissent aucun doute sur l'objectif à atteindre : moins de services, moins de personnel, moins de financement. Et au final moins de service public...

Alors que faire ?

Résister oui... Revendiquer d'accord...

Mais surtout comprendre les changements en cours qui sont décidés en catimini et masqués par les discours en trompe l'œil qui font effet d'annonce (tous les enfants doivent savoir nager avant l'entrée au collège... une heure par jour de sport à l'école... un budget des sports à 3 %...)

Comprendre oui... mais surtout coopérer avec tous ceux qui ont un intérêt commun à conserver un service public du sport fort. Service public du sport du département. Service public du sport des villes. Service public du sport des fédérations. Service public de l'éducation physique et sportive à l'école.

Telles sont les exigences réaffirmées lors de la dernière AG du comité FSGT.